

PROJET D'ETABLISSEMENT

PROJET D'ETABLISSEMENT

COLLEGE TECHNIQUE SAINT-JEAN

ANNEE SCOLAIRE : 2019-2020

Le Collège Technique Saint-Jean organise de l'enseignement secondaire technique (transition et qualification) et de l'enseignement secondaire professionnel (y compris en alternance).

Il accueille environ 500 élèves sur le site de Wavre.

Ceux-ci s'y préparent soit aux études supérieures, soit à l'entrée dans la vie active, soit aux deux en même temps...

Cet objectif s'élabore progressivement en cours de scolarité, dans un contexte offrant des options à dominantes technologiques.

Pour tous, la formation vise au développement global des personnes, c'est-à-dire :

- leur formation générale nécessaire à la bonne compréhension du monde qui nous entoure ;
- leur formation technique qui vise à acquérir les compétences permettant de mettre en œuvre concrètement ce que l'on apprend ;
- leur formation à la vie en commun, élaborée par la priorité au respect, qualité indispensable pour vivre ensemble .

Un nouveau départ !

Quand nous accueillons un nouvel élève, quel que soit son âge, nous lui proposons un nouvel élan, une nouvelle motivation..

En effet, les technologies ont envahi notre quotidien, et des applications nouvelles apparaissent chaque jour . . . Concevoir, produire et entretenir ces applications, cela nécessite des ingénieurs et des techniciens très bien formés. Pour la plupart, ceux-ci ont été formés dans nos écoles techniques. Nul doute : il y a un avenir certain pour tous les jeunes diplômés sortant de notre école. . .

En attendant cette heureuse issue, l'élève qui aime la technologie et la technique apprécie la démarche d'apprentissage elle-même, et découvre le plaisir de résoudre des situations - problèmes concrets, et de plus en plus complexes.

Le savoir-faire qu'il acquière de la sorte nourrit sa motivation. Il est donc primordial de choisir son orientation en connaissance de cause !



++ Développer ses qualités :

La formation à l'école se conçoit globalement et ne peut jamais se réduire à un apprentissage professionnel. Le jeune y intègre les règles nécessaires à la vie en commun, et bénéficie des dispositions prévues par le projet éducatif et par le projet d'école fixés par les organisateurs de l'enseignement au Collège et par les représentants de la communauté éducative au conseil de participation (élèves, parents, professeurs, direction et membres de l'environnement culturel et social de l'établissement). Nous en produisons les extraits significatifs ci-dessous :

++ Projet éducatif : Le Collège mettra en œuvre :

- Une pédagogie construite sur le sens: l'élève se met en recherche, prend des initiatives, s'appuie sur ce qu'il sait déjà, se confronte avec les autres, s'auto évalue.
- Une pédagogie centrée sur la coopération : au sein même du travail scolaire, favoriser la solidarité, la prise de responsabilités, la communication et l'autonomie
- Une pédagogie respectueuse des différences : assurer aux élèves en difficulté comme aux plus rapides des occasions d'épanouissement en variant les situations d'apprentissage.
- Un lieu de respect et d'écoute : condition indispensable pour permettre à chacun de développer sa personnalité et ses talents propres.
- Une école chrétienne qui prévoit des lieux et des temps pour permettre d'ouvrir l'intelligence, le cœur et l'esprit des élèves au monde, aux autres et au témoignage de l'évangile, dans le respect des convictions de chacun.

++ Projet d'école : Objectifs prioritaires actuels :

- Favoriser la maîtrise de la langue française : Renforcement du français dans certaines classes (plus d'heures que le minimum obligatoire), développement du centre de documentation, participation à des activités de lecture et d'écriture, utilisation de logiciels d'apprentissage du français, etc...
- Développer au maximum l'autonomie d'apprentissage de l'élève, qui doit être actif, acteur de son travail en classe.
- Mieux éduquer à la citoyenneté : conseils des élèves, formation des délégués de classe, prise en charge de projets par les élèves, . . .
- Promouvoir les technologies de pointe : suivre les évolutions des technologies et promouvoir les stages en entreprise
- Renouveler l'affirmation du projet chrétien du Collège : Invitation de témoins, actions de solidarité, développement d'un lieu d'animation spirituelle au sens large, etc...

- L'enseignement de terrain -

La démarche technique consiste à enrichir ses connaissances par l'application concrète, application qui vient à son tour ouvrir à de nouvelles questions. Ce phasage permanent avec l'expérience culmine lors des activités d'enseignement de terrain : visites d'entreprises, visites des salons ou d'expositions de nouvelles technologies, formations en centres de compétences, en centres de technologies avancées, découvertes culturelles, etc...

En particulier, soulignons que plusieurs séjours résidentiels ponctuent le parcours du secondaire dans notre collège. Ces séjours combinent l'aboutissement d'un projet réalisé en commun, l'enseignement de terrain et le développement d'une bonne ambiance de classe.

Les stages



le jeune et son tuteur en entreprise.

En 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} années, des stages en entreprises permettent au jeune de situer sa formation dans le concret de l'entreprise : il mesure autant le chemin de formation déjà parcouru que les possibilités de poursuivre celle-ci. En outre un premier contact avec l'entreprise sous la forme d'un stage d'une semaine est envisagé en 5^{ème} année. Les stages sont encadrés par les professeurs qui analysent l'expérience avec

Les diplômes

CERTIFICAT D'ÉTUDES DE BASE

(CEB = *compétences « 12 ans »*)

. à l'issue de l'enseignement primaire

. si le CEB n'a pas été obtenu dans l'enseignement primaire, il peut l'être à l'issue d'une 1DIFF ou d'une 2DIFF

CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU 1^{ème} DEGRÉ

(CE1D = *compétences « 14 ans »*)

. à l'issue de la 2C ou de la 2S

. si le CE1D n'a pas été obtenu au terme du premier degré, il peut l'être à l'issue d'une 3 SDO (ou « 3^{ème} réorientation »).

CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU 2^{ème} DEGRÉ (CE2D)

à l'issue du 2^{ème} degré, quelle que soit l'orientation

CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR (CESS)

à l'issue d'une 6^{ème} année de transition, d'une 6^{ème}
technique ou d'une 7^{ème}

professionnelle

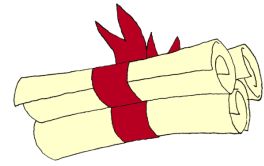
CERTIFICAT DE QUALIFICATION (CQ6)

à l'issue d'une 6^{ème} année technique de qualification ou d'une 6^{ème}

professionnelle.

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION (CQ7) ET CERTIFICAT DE CONNAISSANCES DE
GESTION (CCG)**

à l'issue d'une 7^{ème} professionnelle qualifiante



- S'ORIENTER -

L'enseignement secondaire

Entre l'enseignement fondamental et les études supérieures et/ou la carrière professionnelle, les jeunes développent de nombreuses compétences. La variété de l'offre d'enseignement dans le secondaire permettra à chaque jeune de trouver sa voie. Effectuer un choix adéquat constitue évidemment une source de motivation fondamentale pour la suite du parcours scolaire.

1^{ère} et 2^{ème} années

Le premier degré (1^{ère} et 2^{ème} années) vise à poursuivre et finaliser les socles de compétences du jeune, l'apprentissage de base commencé dans l'enseignement fondamental. Plusieurs « parcours » existent pour effectuer ce premier degré, notre établissement les propose quasi tous. Dans chaque parcours, les matières de base sont complétées par des activités complémentaires permettant d'ouvrir les élèves à des nouveautés (bois, métal, électricité, sciences, technologie, dessin,...). C'est la période d'observation...

3^{ème} et 4^{ème} années

On l'aura compris ci-dessus : l'orientation s'effectue en fin de premier degré. En 3^{ème} et 4^{ème} années (= le deuxième degré), les bases de l'orientation choisie sont développées tout en restant suffisamment large pour permettre plusieurs directions en fin de degré. Certes, toutes ces directions ne sont pas proposées au Collège (il y en a beaucoup trop pour qu'une seule école les organise toutes !). Dans l'enseignement technique et professionnel, on choisit une option groupée, c'est-à-dire un titre d'orientation sous lequel sont groupés les différents cours prévus au programme. Le temps consacré à l'option groupée est ainsi largement suffisant pour motiver le jeune: par un choix approprié, il rencontrera là déjà ses attentes.

5^{ème} et 6^{ème} (et 7^{ème}) années

Le troisième degré est consacré à rencontrer l'objectif de formation du jeune : se préparer soit aux études supérieures, soit à l'entrée dans la vie active, soit aux deux en même temps. Ici, les options portent le nom de la finalité de la formation, c'est-à-dire le nom du « métier » développé.

Dans l'enseignement professionnel, nous proposons aux jeunes qui le souhaitent une 7^{ème} année de perfectionnement débouchant également sur la délivrance du CESS, voire un certificat de qualification et la possibilité d'obtenir un certificat complémentaire de connaissance de gestion (cours réparti sur les 6^{ème} et 7^{ème} années professionnelles) permettant d'accéder au statut d'indépendant.

Parce que le Collège Technique Saint-Jean organise à la fois la transition, le technique, le professionnel et l'alternance, son équipe éducative est confrontée en permanence à la question de l'orientation des jeunes qui lui sont confiés. En particulier au premier degré ! Attention, il s'agit bien à ce moment-là de s'ouvrir à la question du choix et non d'opter précocement pour un métier!

1^{ère} année

L'élève **qui a obtenu** en fin d'école primaire le C.E.B. (certificat d'études de base) entre en 1^{ère} année commune (1C). La grille de base du premier degré commun est la même au sein de toutes les écoles secondaires. Le Collège a développé un PIA -plan individuel d'apprentissage- pour les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage en cours de degré. Des activités complémentaires permettent aux jeunes de se familiariser avec des activités techniques. En fin d'année, le jeune poursuit son parcours en 2^{ème} commune.

L'élève **qui n'a pas obtenu** le C.E.B. en fin d'école primaire entre en 1^{ère} année différenciée (1D) au terme de laquelle il peut obtenir le C.E.B. et rejoindre une 1C. Dans le cas contraire il passe en 2^{ème} différenciée (2D).

2^{ème} année

En **2^{ème} année commune (2C)**, les programmes restent ceux du premier degré commun, avec le dispositif de PIA adapté en fonction du rapport de compétences de fin de première année. La réussite du premier degré, attestée par l'obtention du CE1D (Certificat d'enseignement du premier degré), donne accès à toutes les filières du 2^{ème} degré. L'élève qui n'obtient pas le CE1D à l'issue d'une 2C sera, en règle générale, orienté vers une 2S (2^{ème} supplémentaire), sachant que le premier degré doit être parcouru en trois années au maximum.

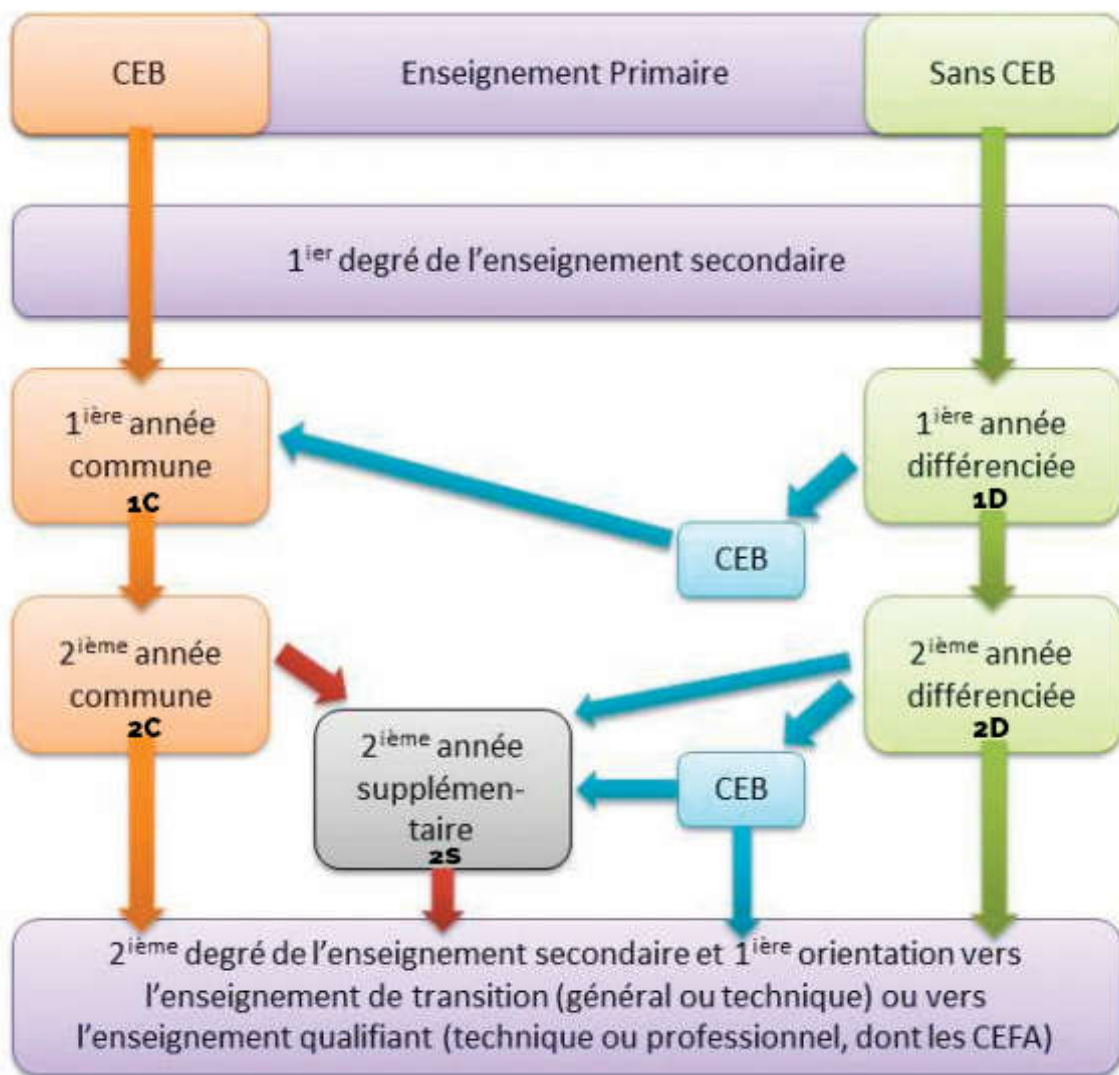


En **2^{ème} année différenciée (2D)** l'élève peut obtenir le CEB puis regagner le premier degré commun (en 2S). S'il n'obtient pas le CEB, il peut poursuivre une **2^{ème} année supplémentaire** avec un programme adapté à son objectif pour l'obtenir.

A EPINGLER

Transition fondamental-secondaire

Le Collège accueille à Pâques et en été des stages pour les enfants de 10 à 12 ans, d'initiation au Bois ou à l'Electricité. Il participa activement depuis de nombreuses années aux plateformes de formation des enseignants consacrées au Continuum pédagogique fondamental-secondaire. Il organise, à la demande, des ateliers de découverte de l'éducation technologique dans certaines écoles fondamentales de la région. Ses représentants témoignent de l'expérience du technique et du professionnel dans des salons de l'orientation régionaux, ou dans les écoles ou auprès des associations de parents du fondamental qui le sollicitent.



A EPINGLER

ELEVES EN INTEGRATION

Afin de promouvoir l'ajustement social et la formation des enfants à besoins spécifiques, l'intégration temporaire ou permanente dans l'enseignement ordinaire d'un élève régulièrement inscrit dans l'enseignement spécialisé, peut être organisée.

Il existe 4 types d'intégration :

- *intégration permanente totale : tous les cours toute l'année*
- *intégration permanente partielle : certains cours toute l'année*
- *intégration temporaire totale : tous les cours une partie de l'année*
- *intégration temporaire partielle : certains cours une partie de l'année*

Le Collège accueille actuellement une dizaine d'élèves en intégration ; les parents intéressés sur base de l'avis de l'école spécialisée où leur enfant est élève prendront leurs renseignements auprès de la direction de notre Collège.

La 3^{ème} S-DO (3^{ème} année d'orientation)

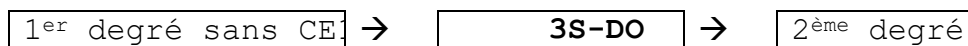
Lorsque l'élève termine le 1^{er} degré sans obtenir le CE1D (Certificat d'enseignement secondaire du premier degré), il peut suivre une année complémentaire spécifiquement conçue pour lui permettre de l'obtenir en un an. L'entrée dans cette classe de 3S-DO (3^{ème} Orientation) se fait toujours au choix de l'élève et de ses parents sur avis du conseil de classe. Cette année constitue une année d'accueil au sein du deuxième degré, et vise à faire acquérir à l'élève les compétences attendues en fin de premier degré pour aborder ultérieurement n'importe quelle filière du deuxième degré.

Dans cette classe, chaque élève bénéficie d'un plan individuel d'apprentissage et développe son projet personnel de formation.

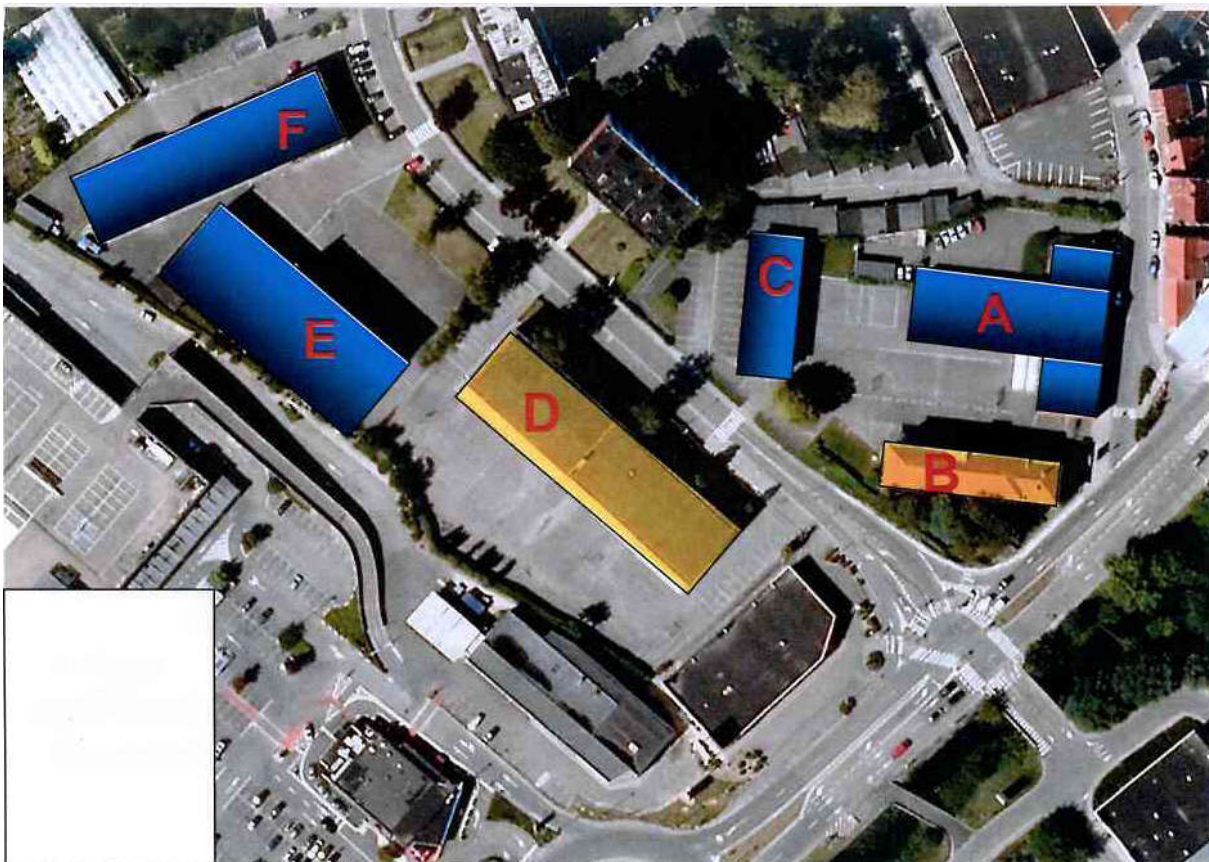
Un **module de formation individualisé** (MFI) de 8 périodes par semaine lui permettra d'appréhender le monde professionnel, les métiers, les formations, et également d'élaborer un projet de vie en lien avec son orientation future.

Dans certains cas, le conseil de classe peut orienter le jeune vers une 3^{ème} année **avant le 15 janvier**.

Dans les autres cas, cette orientation se fera en vue de l'année scolaire suivante sur base du rapport de compétences atteintes par l'élève, délivré **fin juin**, vers une des 3^{èmes} années du secondaire.



LE COLLEGE TECHNIQUE ST-JEAN VU DU CIEL



- Spécificité des 2^{ème} et 3^{ème} degrés -

A partir de la 3^{ème} année, l'enseignement secondaire propose un large éventail de formations possibles. Ci-dessous, on trouvera la structure de l'enseignement secondaire dans son ensemble, avant d'en arriver à la présentation des options organisées au Collège : *Suivez le guide . . .*

- Les sections de l'enseignement secondaire -

La Transition		Le Technique de qualification		Le Professionnel	
<p>- Prépare aux études supérieures : filière de « transit » qui forme plus particulièrement au « métier » d'étudiant.</p> <p>- Permet également l'entrée dans la vie active après l'obtention du Certificat d'enseignement secondaire supérieur.</p> <p>- Apporte une formation globale par une combinaison d'options simples (enseignement général) ou par une option groupée technologique (enseignement technique de transition).</p> <p>- L'option groupée y représente environ un quart de l'horaire, la formation générale trois quarts.</p> <p>>Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)</p>		<p>- Apporte une formation humaine globale.</p> <p>- Prépare à la fois aux études supérieures et à l'entrée dans la vie active, par la délivrance d'un certificat de qualification et du CESS.</p> <p>- Met l'accent sur l'approche technique des connaissances et des compétences, par un équilibre entre théorie et pratique. Une moitié d'horaire est consacrée aux cours généraux, un quart à la théorie de l'option et un quart à la pratique de l'option.</p> <p><input type="checkbox"/> Certificat de qualification</p> <p>> Certificat d'enseignement secondaire supérieur.</p>		<p>- Forme des travailleurs qualifiés par leur savoir-faire et leur adaptabilité à l'évolution des technologies.</p> <p>- Apporte une formation humaine globale en mettant l'accent sur la formation pratique qui représente deux-tiers de l'horaire et la formation générale un tiers.</p> <p>- Une 7^{ème} professionnelle permet d'obtenir un CESS voire un CQ7 .</p> <p>- Existe aussi en formule « alternance », où la majeure partie de la formation pratique se déroule en entreprise (3jours/semaine).</p> <p><input type="checkbox"/> Certificat de qualification</p> <p>+ Certificat de fin d'études professionnelles (en 6^{ème})</p> <p>> Après la 7^{ème}, certificat d'enseignement secondaire supérieur et CQ7.</p>	
Humanités générales	Humanités technologiques	Humanités techniques		Humanités professionnelles	Enseignement en alternance

Spécificité des 2^{ème} et 3^{ème} degrés du Collège Technique Saint-Jean

Notre école est issue d'une longue tradition de formations industrielles de plus de 80 ans qui lui vaut une solide réputation de qualité dans les entreprises de la région.

L'ensemble de nos formations restent *branchées* sur les technologies du secteur industriel et « post-industriel » après l'introduction des applications de l'informatique.

Cette unité d'ensemble donne un profil cohérent à l'établissement et permet de nombreuses complémentarités entre les options.

Dans le tableau de nos options, que vous trouverez sur la page intérieure de la couverture de cette brochure, figurent, au deuxième degré, des options « unies comme les cinq doigts de la main » et, au troisième degré, leurs prolongements naturels. Il n'est pas toujours indispensable d'avoir suivi l'option en 3^{ème} ou 4^{ème} pour débiter une formation (à voir au cas par cas, l'avis du conseil d'admission du Collège est nécessaire).

Les intitulés

Au deuxième degré, les options portent des intitulés de « matières » (en transition : informatique, électromécanique ; en technique : industrie du bois, sciences appliquées, électromécanique ; en professionnelle : électricité, bois, mécanique polyvalente)

Au troisième degré, en transition, on poursuit les sciences « informatiques ». Par contre, les options portent des intitulés de « métiers » dans les classes techniques (technicien(ne) en usinage, en informatique, chimiste, technicien des industrie du bois, électricien(ne)-automaticien(ne), dessinateur en construction, technicien de l'environnement) ainsi que dans les classes professionnelles (menuisier(e), métallier(e)-soudeur(-se), électricien(ne)-installateur(trice) en résidentiel, mécanicien(ne) automobile).

Les grilles-horaire

A chaque année d'études correspond une liste de cours avec leur nombre d'heures par semaine. C'est la « grille-horaire ». Ces grilles sont disponibles sur simple demande à l'inscription ou au secrétariat, ou à télécharger sur le site du Collège (www.ctsjw.be). Une grille par option ou par niveau. Avec fiche descriptive des objectifs de la formation. Demandez le programme !



Les stages en entreprise

En application du décret du 5/12/2013 relatif à l'organisation des stages, il est dorénavant obligatoire pour les élèves, au sein des options groupées de 5^{èmes}, 6^{èmes} et 7^{èmes} années techniques de qualification et professionnelles d'effectuer un minimum de quatre semaines de stage sur le cycle des 5^{ème} et 6^{ème} années et de quatre semaines en 7^{ème} année. En pratique, il s'agira en 6^{ème} et 7^{ème} années, de **stages en entreprises de trois semaines consécutives** qui seront « professionnalisant », c'est-à-dire qu'ils consisteront à augmenter le bagage des compétences professionnelles de l'élève, en situation d'autonomie relative, au sein de l'entreprise. Ils se dérouleront au cours du 2^{ème} trimestre. En 7^{ème}, la quatrième semaine de stage peut être transformée en formation au sein de centre de compétences, ceux-ci s'adressant de facto à des travailleurs qualifiés du domaine de formation choisi.

Quant à **la semaine de stage organisée en 5^{ème} année**, elle visera à permettre aux élèves de découvrir et d'analyser le fonctionnement d'une entreprise du secteur auquel appartient leur option groupée. Il se déroulera fin octobre, ce qui implique que la recherche du lieu de stage sera précoce dans l'année scolaire, et sera orchestrée par les professeurs de l'option groupée et par les chefs d'atelier. Cette organisation en début de degré permettra en outre à l'élève de confronter son choix d'option groupée aux opportunités d'emplois dans le secteur d'activités concernés.

Attention, les élèves en CPU de l'OBG « Mécanicien d'entretien automobile » effectueront un stage d'une durée d'une semaine en 5^{ème} qui sera lui programmé en décembre, sur le thème de la préparation de véhicules neufs. A noter que durant le dernier jour de ce stage, se déroulera l'évaluation de l'UAA1 et ce, au sein de l'entreprise, et en présence d'un (de) membre(s) du jury de qualification.

L'évaluation des stages, en partie basée sur un rapport de stage à fournir aux professeurs de l'option groupée, fera désormais partie de l'évaluation des qualifications de fin de degré, et sera donc reprise comme partie constituante du schéma de passation des épreuves de qualification. **Ceci implique que cette qualification pourra être refusée à l'élève qui n'effectuerait pas les stages décrits ci-dessus.**

Dispositions diverses

CPU (certification par unités).

Plusieurs options sont organisées sous le régime de la CPU à partir de la quatrième année. Un document particulier (baptisé « plan de mise en œuvre de la CPU) est diffusé en début d'année scolaire à l'attention des élèves et de leurs parents. **Pour les options organisées dans ce régime,**

CPU valide et certifie chaque unité d'apprentissage séparément, une fois pour toute. Et si l'unité n'est pas réussie, l'élève la représente après remédiation. L'unité de temps que représente la durée de l'année scolaire est remplacée par l'unité de temps de chaque unité.

Une réunion d'information est organisée en début d'année scolaire à destination des élèves inscrits dans ce régime CPU et de leurs parents, dans le but d'explicitier cette spécificité.

La 4^{ème} Réorientation (électromécanique)

Pour les élèves qui ont réussi une troisième année de l'enseignement général, il existe une 4^{ème} Réorientation qui comprend la formation générale de la 4^{ème} transition et une option groupée spécifique de 10 heures d'électromécanique. Celle-ci permet aux élèves d'être pris en charge dans cette option comme « débutants » et de les amener à un niveau comparable à celui atteint par les élèves qui ont commencé, eux, l'électromécanique en 3^{ème} en transition.

Evolution Des Techniques

Plusieurs applications technologiques utilisent la puissance de l'outil informatique. Elles sont bien présentes au Collège : Dessin assisté, automates programmables, testeurs, centres d'usinage à commande numérique, etc... Plusieurs salles informatiques sont à disposition des professeurs et des élèves pour les applications didactiques ou faire des recherches sur internet. Certains cours se donnent avec l'appui d'un tableau interactif.

Centre de documentation

Le Collège dispose d'un centre de documentation. De nombreux romans, dont ceux que les professeurs demandent à lire dans le cadre de leur cours, des bandes dessinées et des ouvrages thématiques y trouvent place, ainsi que plusieurs revues qui répondent aux demandes des élèves. Un accès en ligne aux principaux sites documentaires est également possible. Une borne informatique permet de trouver indépendamment rapidement les ouvrages recherchés.



LA JOURNEE SCOLAIRE

Les cours se donnent de 8h30 à 12h00 et de 12h50 à 16h20 (15h30 au 1^{er} degré).

Deux récréations de dix minutes : à 10h10 et 14h30.

Temps de midi : Réfectoire obligatoire pour les 1^{er} et 2^{ème} degrés ; distributeurs de boissons et snacks.

En raison de l'utilisation d'un équipement spécialisé, ou d'ateliers et de laboratoires, certains cours se donnent le mercredi après-midi, aux élèves des 2^{ème} et 3^{ème} degrés (en fonction des options).

Les frais de la scolarité

Les frais liés à la scolarité au Collège sont extrêmement variables en fonction de l'option et du niveau où se trouve l'élève. En effet, l'équipement en outillage personnel, les manuels, les

photocopies des cours et les frais inhérents aux voyages scolaires sont à charge des parents, mais tous ces postes dépendent directement de l'option et du niveau de l'élève. L'information prévisionnelle chiffrée des dépenses de l'année sera fournie aux parents en début d'année. Un acompte de 50 euros est demandé en début d'année. Celui-ci recouvre une contribution des parents à certaines activités (journée sportive...) et un premier paiement des photocopies et feuilles à en-tête du Collège. Les parents qui rencontrent des difficultés pour honorer les factures de frais scolaires sont invités à rencontrer le directeur de l'établissement pour rechercher avec lui une solution à cette difficulté.

LE SITE INTERNET

Notre Collège développe, avec ses élèves des sections informatiques, un site internet d'information et de reflets de la vie à l'école : www.ctsjw.be

Deux sites peuvent également apporter des informations précieuses sur l'enseignement secondaire (moteurs de recherche) :

Le site du ministère : www.enseignement.be

Le site de l'enseignement catholique : www.enseignement.catholique.be

Le P.M.S.

Le centre psycho-médico-social (PMS) attaché au Collège se situe à quelques pas de nos bâtiments (rue Théophile Piat, 22 n° tél : 010 /22 47 09, www.centrepms.be)

Tout élève peut y rencontrer un conseiller en orientation pour l'épauler dans son choix d'études. En cours d'année scolaire, les agents PMS tiennent une permanence au Collège (voir les valves des élèves).

LES CONTACTS

Les parents auront l'occasion de rencontrer les professeurs en rendez-vous individuels lors des remises de bulletins de Toussaint, Noël, Pâques et juin. Certains niveaux bénéficient également de réunions d'information. En dehors de ces moments, en cas de nécessité, les parents peuvent rencontrer, préférentiellement, les personnes suivantes :

le professeur titulaire de la classe

l'éducateur chargé du niveau

le préfet de discipline

Le directeur-adjoint

Le directeur

Pour entrer en contact, ou prendre un rendez-vous, il suffit d'appeler le secrétariat au **010 22 28 29**. On peut également joindre le Collège par fax au 010 23 10 55 et par mail ctsj.wavre@gmail.com.